

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2146 (Rect)

présenté par  
Mme Battistel, rapporteure

-----

### ARTICLE 24

Après le mot :

« prévues »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 11 :

« à la sous-section 2 de la section 1 du chapitre I<sup>er</sup> du titre II du livre I<sup>er</sup> du code de l'énergie »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.